

**DISCOURS DU PRESIDENT DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE,
PHILIPPE KIRSCH**

Séance d'information à l'attention des représentations diplomatiques

Bruxelles, le 8 juin 2005

J'ai le plaisir de vous accueillir ici à l'occasion de cette quatrième séance d'information de la Cour pénale internationale, la seconde tenue à Bruxelles. Maintenir un dialogue régulier avec les États parties est une priorité pour la Cour. Elle organise donc régulièrement des séances d'information à l'intention des membres du corps diplomatique, dont une séance annuelle à Bruxelles pour ceux qui ne peuvent pas assister aux séances ayant lieu au siège de la Cour. Je vous invite également à communiquer avec nous par tout autre moyen approprié.

Nous nous proposons de vous présenter aujourd'hui les opérations menées sur le terrain, pour vous donner une idée précise des activités de la Cour. Le procureur adjoint aux enquêtes et le Greffier dresseront dans un instant un panorama complet des activités sur le terrain. Ils seront suivis du Directeur du Secrétariat de l'Assemblée des États parties, qui vous donnera des informations sur ladite assemblée. Mais auparavant, je reviendrai brièvement sur un certain nombre d'événements clés au fil desquels la Cour s'est préparée à relever le défi d'étendre ses opérations au terrain.

En prélude à la séance d'information d'aujourd'hui, vous avez reçu la semaine dernière une documentation contenant un descriptif des principales activités menées par chacun des organes de la Cour et par le Secrétariat des États parties. C'est la raison pour laquelle nos interventions de ce jour se veulent brèves et succinctes. Notre objectif étant avant tout de permettre à la Cour d'engager un dialogue fructueux avec les États, nous souhaitons réserver le maximum de temps possible au volet questions-réponses de la séance. N'hésitez pas, dès lors, à poser autant de questions que vous le souhaitez.

La Cour en est maintenant à une phase cruciale de ses opérations. Avant tout, il faut noter qu'il ne manque qu'une seule ratification pour que les 100 ratifications soient atteintes. En mars 2003, les juges de la Cour sont entrés en fonction. La semaine prochaine marquera la deuxième année après la prestation de serment du Procureur au cours d'une cérémonie solennelle en présence des juges au Palais de la Paix. Depuis lors, la Cour est entrée dans la phase judiciaire de ses opérations. Quatre situations ont été déférées au Procureur. Trois États parties ont déféré des situations sur leur propre territoire. Vous n'êtes pas sans savoir que le 31 mars, le Conseil de sécurité a déféré à la Cour la situation au Darfour, au Soudan.

Au cours des deux dernières années, un travail considérable a été consacré à préparer la Cour en vue de ses activités régulières. Comme vous le savez, dès le début la Cour s'est activée à se préparer pour ce moment. La Présidence a assigné chaque situation à une chambre préliminaire. Le Bureau du Procureur poursuit des enquêtes dans le cadre de trois situations : l'Ouganda, la République démocratique du Congo et, comme annoncé par le Procureur le 6 juin, la situation au Darfour, au Soudan. Le Bureau du Procureur a mené un grand nombre de missions d'enquête, conclu les accords nécessaires à ses activités, et participé à des audiences préliminaires. La Chambre préliminaire I, saisie de la situation en République démocratique du Congo, a tenu les premières audiences de la Cour et a rendu plusieurs décisions. Notre bureau de l'information a rapidement disséminé les informations concernant ces mesures et l'état de chacune des situations.

En général, les juges se sont occupés des préparations concernant les aspects techniques de leur travail. Ils se réunissent en Chambres, en Sections, en

plénières et autres réunions ordinaires pour assurer une coordination et discuter d'affaires d'intérêt commun, telles que les aspects pratiques de la participation des victimes aux procédures, la divulgation de documents, la présentation des preuves, la traduction et l'interprétation, et les questions touchant à la défense et l'accusé. En mars, les juges ont tenu une session plénière au cours de laquelle ils ont adopté le Code d'éthique judiciaire, que vous pouvez trouver sur le site Web de la CPI. Le Greffe de la Cour a entrepris une gamme d'activités pour soutenir la Cour dans ses opérations sur le terrain. Le bureau extérieur de la Cour à Kampala en Ouganda est pleinement opérationnel, comme le sera bientôt le bureau extérieur de la Cour à Kinshasa en République démocratique du Congo. Des réseaux ont été mis en place avec des partenaires locaux pour soutenir la Cour dans l'exercice de son mandat, et des efforts sont en cours pour tenir les communautés éprouvées informées des activités de la Cour.

Je souhaiterais maintenant passer aux activités administratives de la Cour. Les responsables de la Cour continuent de mettre en oeuvre les recommandations des États parties et d'assurer le suivi des questions qu'ils ont soulevées à cet égard. Le travail de prise en compte et de suivi des questions que vous avez soulevées lors de la dernière Assemblée des États parties se poursuit. Ainsi, la Cour a institué un nouveau processus d'élaboration budgétaire pour le projet de budget-programme 2006. Lors de sa réunion d'avril, le Comité du budget et des finances a fait remarquer que si elle était correctement mise en oeuvre, cette nouvelle approche serait bénéfique à la fois pour la Cour, le Comité et l'Assemblée. Vous trouverez de plus amples informations sur ce nouveau processus budgétaire dans la documentation qui vous a été remise. Nous nous ferons également un plaisir de répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir à ce sujet.

Le Comité du budget et des finances a également salué le travail accompli par la Cour jusqu'ici dans la mise en place d'un plan stratégique, lequel a été préparé en partie parce que l'Assemblée des États parties avait manifesté un vif intérêt pour le projet. Ce plan fixera les objectifs stratégiques et les modalités du développement de la Cour au cours des cinq prochaines années. Après avoir défini les grands axes du plan, nous en développons actuellement le contenu. Nous prenons également les premières mesures visant à le relier au processus d'élaboration du budget. Ce plan stratégique est appelé à évoluer dans le temps, parallèlement aux besoins de la Cour.

La réussite de la Cour sur le plan budgétaire et stratégique, de même que dans d'autres activités administratives, doit beaucoup à l'adhésion de tous les organes au principe « Une Cour ». Le Conseil de coordination, composé du Procureur, du Greffier et de moi-même, est le chef de file de la Cour dans l'application de ce principe. Tout en respectant – comme il se doit – l'indépendance des organes telle qu'énoncée dans le Statut, nous avons pour priorité d'améliorer la coopération et la coordination entre organes, non seulement sur les questions administratives mais aussi sur la mise en place, quand elle est indiquée, d'une stratégie commune en matière d'information et de sensibilisation du public, ainsi que de relations extérieures.

Nous nous efforçons de répondre, dans les limites que le Statut prévoit pour l'indépendance des organes, à l'intérêt que portent les États parties à une administration efficace de la Cour. Cette dernière entend poursuivre son travail et tenir les États informés de ses activités sur les plans tant administratif que budgétaire.

Mais ces importants aspects administratifs ne représentent en fait qu'une petite partie des activités actuelles de la Cour. Le personnel de la CPI exerce son mandat avec diligence dans divers domaines : de la conduite des enquêtes à la participation à des audiences dans nos prétoires flambant neufs, en passant par la mise en place de bureaux extérieurs ou l'information aux victimes et communautés éprouvées. Je laisse au représentant du Procureur et au Greffier le soin de vous communiquer quelques informations sur le travail important et souvent ardu qui est effectué sur le terrain. Ce tour d'horizon vise à vous donner un aperçu de l'ampleur des travaux et activités entrepris en ce moment par la Cour dans son ensemble.

* * *